



Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 27 janvier 2026
DELIBERATION n°2026_01_03RENOV'INFO SERVICE - CONVENTION 2026 RELATIVE AU SERVICE UNIFIÉ ENTRE LES COMMUNAUTES
DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, AUNIS SUD ET VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, également convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	32	37	
Quorum : 26			

Présents / Membres titulaires :

Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Eric BERNARDIN (a reçu pouvoir de Jean Michel SOUSSIN) - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) - Pascale GRIS - Christelle GRASSO - Joël LALOYAUX - Marie France MORANT - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) - Bruno CALMONT - Christophe FOLOPPE - Valérie RIVÉ - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Jean-Yves ROUSSEAU - Kévin BAYNAUD - Stéphane AUGE - Laurent ROUFFET

Présents/ Membres suppléants :

Yannick BODAN, Françoise DURRIEU, Richard MOREAU

Absents :

François PELLETIER (excusé), David CHAMARD (excusé), Barbara GAUTIER (excusée), - Philippe BODET (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Eric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Steve GABET, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK,

Secrétaire de Séance :
Baptiste PAIN
Convocation envoyée le :
21 janvier 2026

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 10 FEV. 2026
n°: 017-200041614-20260127-2026_01_03-DE
Date de publication sur le site Internet : 10 FEV. 2026

RENOV'INFO SERVICE - CONVENTION 2026 RELATIVE AU SERVICE UNIFIÉ ENTRE LES COMMUNAUTES DE COMMUNES AUNIS ATLANTIQUE, AUNIS SUD ET VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTE

Vu le CGCT et notamment ses articles L. 5111-1, L. 5111-1-1 et R. 5111-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu la convention du service unifié pour la gestion de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) « Rénov'Info Service » entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Aunis Sud, et Vals de Saintonge Communauté, signée le 21 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires en présence du bureau communautaire, le 12 janvier 2026,

Considérant la signature d'un PIG Pacte territorial avec l'Anah pour le financement de Rénov'Info Service, Espace Conseil France Rénov' sur la période 2025-2029.

Considérant le complément de financement des Espaces Conseil France Rénov' qu'apporte la Région Nouvelle-Aquitaine via un Appel à Manifestation d'Intérêt annuel,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, Vice-Présidente à la Transition Énergétique et Écologique rappelle qu'un service unifié est un outil juridique de mutualisation permettant la mise en commun de moyens afin de favoriser la réalisation de la mission d'intérêt public local sur un territoire.

Ce type de service unifié a été créé par convention, entre les Communautés de Communes Aunis Sud, Aunis Atlantique et Vals de Saintonge Communauté. Il porte depuis décembre 2018, l'Espace Info Energie, devenu en 2021 Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) dénommée Rénov'Info Service. Ce service a été depuis labellisé Espace Conseil France Rénov'.

La convention du service unifié entre ces 3 EPCI s'est achevé fin 2025 et il y a lieu de la renouveler. Par ailleurs, il est nécessaire d'y inscrire quelques mises à jour, pour 2026.

Ces précisions portent sur :

- L'ajout de la période de contractualisation du PACTE « PIG Pacte Territorial – Volets 1 et 2 » signé avec l'Anah,
- L'évocation de l'Appel À Manifestation d'Intérêt - Soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat - Réseau France Rénov' Nouvelle-Aquitaine pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026,
- L'actualisation de l'annexe avec le nom du quatrième conseiller recruté courant 2025.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS propose au conseil communautaire d'approuver la nouvelle convention du service unifié telle que décrite ci-dessus et annexée à la convocation au présent Conseil.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention 2026 du service unifié pour la gestion de l'Espace Conseil France Rénov' « Rénov'Info Service » telle qu'elle figure en annexe et dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent Conseil,

AR Prefecture

017-200041614-20260127-2026_01_03-DE
Reçu le 10/02/2026

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération, et à signer les avenants qui pourraient s'avérer nécessaires.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 03 février 2026

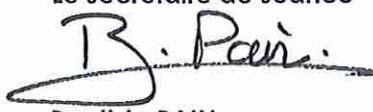
Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Baptiste PAIN



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.